

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 5328

présenté par

Mme Tamarelle-Verhaeghe

à l'amendement n° 5211 (Rect) de Mme Bergé

ARTICLE 3

À l'alinéa 3, après la deuxième occurrence du mot :

« éducation »,

insérer les mots :

« à la santé, à la citoyenneté et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de cohérence. L'éducation à la citoyenneté et l'éducation pour la santé ont tout autant leur place que l'éducation au développement durable dans la définition des missions du comité ainsi que dans le projet d'établissement.